



## PARIS SOLIDARITÉ

### PERSONNES ADULTES HANDICAPEES

### RENOUVELLEMENT

TRANSMETTRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER LES DOCUMENTS CI-DESSOUS :

Ces documents (photocopies) doivent impérativement mentionner le nom du demandeur (signataire de la demande d'attribution). La production des pièces originales ou complémentaires peut, le cas échéant, être demandée.

Le cas échéant, justificatif (s) de droit au séjour figurant dans l'annexe ci-jointe "Justificatifs requis pour l'attribution des aides sociales facultatives municipales"

*A fournir uniquement si le(s) justificatif(s) de droit au séjour est(ont) arrivé(s) à expiration depuis la première demande*

Dans tous les cas, dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu (pour chaque membre du couple en cas de vie maritale)

Jugement de tutelle ou de curatelle, le cas échéant

Relevé d'Identité Bancaire (à fournir uniquement en cas de modification : nouvel original)

Derniers justificatifs d'attribution (ou de non attribution) et/ou de versement de l'une des aides suivantes :

Allocation aux Adultes Handicapés

Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

Prestation de Compensation du Handicap volet « aides humaines »

Pension d'invalidité (2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie)

Pension de veuf(ve) invalide

Rente accident du travail incapacité supérieure ou égale à 80%

Pension anticipée attribuée aux fonctionnaires civils et militaires

Rente viagère d'invalidité versée par la Caisse des Dépôts et Consignations

Justificatifs récents de **toutes vos ressources** (imposables ou non imposables) et le cas échéant celles de votre conjoint, partenaire, ou concubin en cas de mariage, PACS ou situation de vie maritale : pension(s), rente(s), salaire(s), indemnités journalières, indemnités de chômage, allocation (s), autres...

Le cas échéant, notification de refus d'attribution du minimum invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)